



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

Séance du jeudi 27 octobre 2022 à 19h30,

à la salle du Conseil d'Eclépens

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président

Le Président souhaite la bienvenue.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers (voir liste annexée page 70)

Messieurs les Municipaux Etienne Morier-Genoud, Franco Cetrangolo, Pascal Guinnard et Daniel Gachet

Huissier : Monsieur Louis Chaubert

Le public

Ordre du jour (point 4 modifié en séance : voir point Ordre du jour dans le PV)

1. **Opérations statutaires**
2. **Communications de la Municipalité**
3. **Préavis 09/2022 « Révision du plan d'affectation communal (PACOM) »**
4. **Postulat P01/2022 de Mme Sylviane Chappuis et Postulat P02/2022 de M. Fabrice Guinnard, concernant le parking dans le village.**
5. **Communications des délégués des associations intercommunales**
6. **Propositions individuelles**
7. **Communications du bureau**

Opérations statutaires

Le Président, Monsieur Bertrand Favre, ouvre la séance et procède à l'assermentation de M. Bernard Dutoit, qui remplace Mme Nathalie Develey, démissionnaire.

Puis, le Président donne la parole à la secrétaire pour l'appel :
35 personnes sont présentes, le quorum est atteint.

Ensuite M. Bertrand Favre passe au Procès-Verbal de la séance du 22 septembre 2022 :

Les modifications suivantes sont apportées : (~~à supprimer~~ **à ajouter**)

Correction de M. François Reymond : Page 56, 27^{ème} ligne : M. Vincent Duvoisin, **légiste directeur à la DGAIC (Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes)** au canton...

Correction de M. Frédéric Moinat : Page 57 : 25^{ème} ligne : ~~Depuis, qui découle un peu de l'AS17,~~
Il s'est déroulé le Conseil d'établissement,

Il n'y a plus de remarque et le Président passe au vote :

Le PV est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour

Le Président annonce qu'une suspension de séance est prévue pour la présentation du dossier PACom (Plan d'Affectation Communale) par M. Cédric Cottier du Bureau d'Etudes Plarel SA, avec qui la Municipalité a travaillé sur ce dossier.

M. Bertrand Favre indique qu'il vient de recevoir de M. Fabrice Guinnard un postulat qui concerne également le parking dans le village, en réaction à celui de Mme Sylviane Chappuis. Il désigne ce nouveau postulat comme le Postulat P02-2022.

Il propose de modifier l'Ordre du jour et ajouter au point 4 le postulat de M. Fabrice Guinnard :

4. Postulat P01/2022 de Mme Sylviane Chappuis et Postulat P02/2022 de M. Fabrice Guinnard, concernant le parking dans le village.

(Point 4 de base : Postulat P01/2022 de Mme Sylviane Chappuis concernant le parking dans le village)

Le Président passe au vote pour ajouter à l'ordre du jour le postulat P02/2022 de M. Fabrice Guinnard :

Il est accepté par 32 oui, 0 non et 2 abstentions.

Puis l'Ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

Communications de la Municipalité

Le Président donne la parole à M. Etienne Morier-Genoud : il salue l'assemblée, M. Cédric Cottier du Bureau Plarel SA et excuse M. Claude Dutoit absent ce soir.

Il annonce : la Municipalité a été convoquée le 18 octobre pour une séance à Morges en vue des moyens de prévention pour économiser l'électricité. Le but n'est pas de créer une psychose dans la population, mais qu'elle doit être informée. Pour l'instant il faut attendre les décisions de la Confédération, le 21 décembre prochain. Une information paraîtra dans le prochain Eclépanais : économiser l'électricité (éteindre une pièce en sortant, éteindre les appareils plutôt que de les mettre en veille, poser un couvercle sur une casserole en cuisinant). Ces quelques simples gestes permettraient déjà une économie. Pour les éventuelles autres restrictions, la commune sera informée plus tard.

En ce qui concerne l'avancement du projet de nouvelle STEP, 5 communes ont voté (dont La Sarraz) et ont toutes accepté les statuts.

L'employé communal, M. Aden Ferehan, qui vient d'Ethiopie, est arrivé en Suisse en 2016 et doit quitter la Suisse. Il a fait un recours qui a reçu une réponse négative et doit quitter la Suisse le 4 novembre. Il n'a pas du tout été tenu compte de son intégration dans notre société. La Municipalité l'aide par des voies juridiques.

M. Pascal Guinnard : page 58 du PV qui vient d'être adopté : il répond à la remarque de Mme Claire Reymond sur l'éclairage du village, la nuit du 13 août dernier :

Pour éteindre totalement l'éclairage, il y a plusieurs manipulations aux tableaux des éclairages qui doivent être faits. Il y a aussi une réglementation qui dit que les $\frac{3}{4}$ doivent restés éclairés, c'est les raisons pour lesquelles il n'était pas possible d'éteindre totalement l'éclairage public.

Les frais pour modifier les luminaires sont aussi élevés : 190 candélabres à Fr. 630.- pièce !

M. Claude Dutoit avait indiqué que l'éclairage public serait baissé à 15%, mais cela n'est pas possible avec les ampoules LED car il faut un minimum de 20% d'éclairage pour que les ampoules ne clignotent pas. Et il est trop onéreux de baisser de 30 à 20% (30% étant la consommation actuelle).

De 20:00 à 22:30 la luminosité est réduite à 50% et de 22:30 à 05:00 le matin la réduction passe à 30%

Les travaux au giratoire des Portettes sont en voie de finition : ce giratoire sera fermé à la circulation de vendredi 28 à 16:00 à dimanche 30 septembre à 12:00, pour la pose de l'enrobé.

Il ne sera pas possible d'accéder à la déchetterie le samedi 29.

Aux falaises, les travaux ont débuté pour les travaux de protection contre les chutes de pierres. Durant les travaux, le chemin du Pas de Chauvet (de la dernière maison à Gondoux-Dessus à la montée de l'ancien réservoir) est fermé pour tout le monde.

Et il souhaite consulter le Conseil : pour les fêtes, la commune propose un sapin de Noël aux habitants qui se sont inscrits pour le recevoir. Il propose qu'une somme de Fr. 5.- ou Fr. 10.- soit perçue pour chaque sapin distribué. L'argent récolté serait versé à la Fondation Théodora (La *Fondation Théodora* est une fondation visant à égayer le séjour des enfants hospitalisés avec l'intervention de clowns hospitaliers). Qu'en pensent les conseillers ?

M. Albert Dutoit : propose plutôt Fr. 10.-

Le Président passe au vote consultatif de cette proposition de donner Fr. 10.- par sapin est unanimement soutenue par le Conseil. M. Guinnard remercie l'assemblée.

M. Daniel Gachet : la Municipalité a décidé de baisser de 80 à 75 ans l'âge des retraités invités au repas de Noël des Aînés de notre commune. Ce repas est prévu le 9 décembre avec une conférence de M. Claude Nicollier, astronaute suisse.

M. Franco Cetrangolo : la Municipalité a le projet de rénover la buvette du foot et de mettre en conformité le terrain. Une demande de crédit d'étude sera présentée prochainement au Conseil, pour un projet du bureau Erbat de La Sarraz.

M. Jean-Philippe Murset : revient sur le thème consommation et économie d'énergie : est-il prévu de nous indiquer quels sont les gros consommateurs d'énergie (par ex. sèche-linge, etc.)

M. Etienne Morier-Genoud : l'information dans l'Eclépanais sera basique. D'autres informations paraîtront dans différents journaux. La commune n'a pas le pouvoir actuellement de connaître ces données qui sont privées. La Municipalité a la charge d'avertir les entreprises, selon des fichiers fournis par la confédération.

M. Jean-Philippe Murset : il serait peut-être judicieux de rappeler à tout le monde quels sont les appareils, dans un ménage ordinaire, qui sont les plus gros consommateurs d'électricité.

20:01 : le Président suspend la séance et donne la parole à M. Cédric Cottier du bureau Plarel SA pour la présentation du dossier PACom

21:02 : fin de la présentation et la séance reprend. Les conseillers acceptent que M. Cédric Cottier reste afin de répondre aux questions.

Préavis 09/2022 « Révision du plan d'affectation communal (PACOM) »

M. Alexandre Rochat, directement concerné par ce préavis, se récuse et va rejoindre le public. Il y a, avec le Président, 34 conseillers pour cet objet.

M. Bertrand Favre donne la parole à M. Carlos Cid, de la Commission d'urbanisme, pour la lecture du rapport de la commission.

Le Président ouvre la discussion :

M. Albert Dutoit : propose un amendement : nommé 09/2022-1 : voir texte page 71. Il demande que le vote de son amendement soit à bulletin secret.

M. Franco Cetrangolo donne l'avis de la Municipalité : la règle de la commune, qui est déjà appliquée, est assez précise : la commune demande la plantation de plantes indigènes pour chaque nouvelle plantation. En ce qui concerne les lauriers plantés au quartier de la Cibotte, la commune a été mise devant le fait accompli.

Il ne croit pas que les thuyas et les lauriers soient des plantes indigènes.

La mise à l'enquête publique du PACom a été faite déjà 2 fois et les personnes pourraient se manifester avant.

Là on voit la ligne d'arrivée et il y a à nouveau des modifications demandées.

Mme Pascale Chauvet : il n'est pas demandé d'arracher les haies actuelles, mais en cas d'arrachage de haies, ne pas remettre ces plantes. La laurier étant une plante toxique, c'est aussi de la prévention pour les humains et les animaux.

M. Albert Dutoit : comprend la réaction de M. Cetrangolo, mais c'est seulement lorsque les conseillers reçoivent les documents qu'ils peuvent les analyser. Il s'est basé sur les documents qu'il a reçus, douze jours auparavant.

M. Franco Cetrangolo : est d'accord, mais ces informations étaient bien en évidence lors des deux mises à l'enquête, même une fois en rouge.

M. François Reymond : demande si c'est le vote de l'amendement qui est demandé à bulletin secret ou le préavis ?

M. Albert Dutoit : c'est l'amendement.

M. Thierry Guignard : il lui semble que la demande de vote à bulletin secret doit être appuyée par 5 conseillers.

Le Président : oui, avec le demandeur cela fait 6 personnes.

L'assemblée, M. Albert Dutoit et le Président précisent et modifient les termes de l'amendement :

Amendement 09/2022-1 : supprimer les alinéas 2 et 3 de l'article 4.4 et les alinéas 3 et 4 de l'article 7.11 du RPACom.

Autres questions sur le PACom ?

M. Anthony Walsh : il n'y a pas assez de parkings à Eclépens-Gare on voit souvent des voitures garées le long du chemin qui conduit à la déchetterie, même des camions le week-end. Est-ce prévu par le PACom ?

M. Etienne Morier-Genoud : le long de la déchetterie, la commune est intervenue déjà. Lorsque tout sera construit, par des moyens de signalisations légaux il faudra rappeler aux usagers que c'est une route qui doit rester libre, pas un parking ; Il faudra faire une réglementation pour cette rue.

Il n'y a plus de remarque et le Président passe au vote :

La demande de M. Albert Dutoit de voter l'amendement à bulletin secret n'étant appuyée que par 4 personnes (selon le règlement il en faut 5), le Président passe au vote, à main levée, de l'**amendement 09/2022-1** :

Supprimer les alinéas 2 et 3 de l'article 4.4 et les alinéas 3 et 4 de l'article 7.11 du RPACom.

Qui est refusé par 19 non 8 oui et 6 abstentions.

Puis, M. Bertrand Favre passe au vote du préavis :

Il est accepté par 30 oui 3 non et 0 abstention.

M. Franco Cetrangolo : remercie l'assemblée du débat et de sa décision positive qui permet d'aller de l'avant avec le PACom. Il remercie également M. Cédric Cottier et les différentes personnes qui ont œuvré au sein de la Commission d'urbanisme pour le grand travail effectué pour ce dossier.

M. Cédric Cottier remercie l'assemblée et relève tout le travail qui a été fait. Il quitte l'assemblée.

21:50 : Le président invite M. Alexandre RoCHAT à revenir parmi les conseillers qui sont à nouveau 35 au total.

Postulat P01/2022 de Mme Sylviane Chappuis et Postulat P02/2022 de M. Fabrice Guinnard, concernant le parking dans le village.

Le Président rappelle le rôle du postulat et donne la parole à Mme Sylviane Chappuis pour la lecture du postulat P01/2022 (annexe page 72)

Ce postulat est jugé recevable par le Président et l'assemblée.

M. Pascal Guinnard prend acte du dépôt et la Municipalité va donner des nouvelles.

Ensuite, M. Fabrice Guinnard lit le postulat P02/2022. (annexe page 73)

M. Pascal Guinnard précise : les places de parcs sont libres le soir dès 17.00 pas 19.00 comme lu.

Ce postulat est jugé recevable par le Président et l'assemblée.

M. Franco Cetrangolo rappelle un point du règlement sur les constructions : selon les normes SN640, si des personnes ne peuvent avoir de place de parc, elles doivent payer une taxe de Fr. 10'000.- à la commune. Si un macaron est offert, cela pourrait mettre cette taxe en porte à faux.

Puis le Président ouvre la discussion :

Mme Sylviane Chappuis ; estime, comme M. Fabrice Guinnard, qu'il est important que les commerces aient des places à disposition. Elle cite l'exemple qu'elle a pu remarquer récemment lors de courses durant la pause de midi au magasin Volg, où il y avait plus de voitures parkées sur les places réservées à ce magasin que de clients dans le magasin. Certainement des clients d'autres commerces.... La gérante de Volg lui a indiqué que cela arrivait, mais que jusqu'à présent cela était gérable.

Mme Sylviane Chappuis reprend les indications de M. Cédric Cottier qui indiquait que le nombre d'habitants maximum autorisé dans le PACom allait être tout soudain atteint. Lors des manifestations, comme il n'y aura pas d'augmentation d'habitants, il restera des places de parc disponibles. Toujours lors de manifestations, pour réserver des places de parc, la Municipalité peut faire poser des panneaux «tel jour, dès telle heure, place réservée».

M. Fabrice Guinnard : les locataires des immeubles de la commune paient des places de parc avec leur appartement. Avec un macaron offert, cela va faire une perte de revenu considérable pour la commune.

M. Albert Dutoit : un macaron est valable une année et il craint que des voisins donnent leurs macarons à d'autres personnes. Ceci n'est pas en adéquation avec le règlement sur les constructions.

M. Michel Chuard : combien de personnes achètent-elles actuellement ce macaron ?

M. Pascal Guinnard : 40 personnes (ASI7 : 18, UAPE : 5). Les Bosquets (la gérance) c'est Fr. 27'000.- par année pour la location des places de stationnement. Si on veut donner un macaron aux 500 ménages, cela représente Fr. 180'000.-.

Mme Pascale Chauvet demande si les places de parc en face du bâtiment communal font partie de la zone A ou B.

M. Etienne Morier-Genoud : c'est une zone réservée pour faire les courses, parcage de 30 minutes seulement.

M. Arnold Aebischer : s'il a bien compris la demande de M. Fabrice Guinnard, tout le village serait sous la même réglementation, indépendamment du type de zone.

M. Jean-Pierre RoCHAT : a remarqué : à la Rapille, des habitants de la zone A viennent y parker leur voiture tous les jours, car ils ne prennent pas de macaron.

M. Jean-Frédéric Rovero : trouve intéressante l'idée de Mme Chappuis. Mais que vont faire les personnes qui ont deux voitures ou pas de voiture ? Pour travailler à côté du magasin Volg, il connaît aussi bien cette problématique. Quant à lui, il n'est pas pour la solution du macaron.

Il n'y a pas d'autre remarque et le Président passe au vote du **Postulat P01/2022** de Mme Sylviane Chappuis concernant le parking dans le village :

Chaque logement du village reçoit en début d'année un macaron gratuit autorisation de parcage valable pour toute l'année et ceci chaque année.

Il est accepté par

15 oui 14 non et 5 abstentions

et renvoyé à la Municipalité.

Puis le Président passe au vote du **postulat P02/2022** de M. Fabrice Guinnard concernant le parking dans le village :

Je demande à la Municipalité de mettre la zone B à la même règle que la zone A

Il est accepté par

23 oui 9 non et 2 abstentions

Et renvoyé à la Municipalité.

M. Etienne Morier-Genoud prend acte et, selon le règlement, la Municipalité présentera un rapport pour chaque postulat.

Communications des délégués des Associations intercommunales

AIEM M. Olivier Tissot : il n'y a pas eu de séance depuis le dernier Conseil du 22 septembre.

M. Franco Cetrangolo : toujours en rapport avec l'économie d'énergie, les distributeurs d'eau ont eu des séances à ce sujet. Comme l'eau fait partie des denrées alimentaires, ces services ne seront que peu ou pas concernés. Il leur est quand même demandé d'étudier les possibilités d'économiser l'énergie (par ex. utiliser l'énergie pour pomper les eaux des réservoirs durant les heures creuses).

ASI7 M. Thierry Guignard communique : (voir document annexé page 74)

AIPCV Mme Florence Deutsch lit son rapport (document annexé pages 75-76).

AJERCO le rapport de M. Stéphane Guinchard, absent ce soir, est lu par la suppléante, Mme Valérie Bugnion (document annexé page 77).

SA avec participation financière de la commune M. Arnold Aebischer : pour CADCIME, une réunion est agendée début novembre.

Propositions individuelles

M. Charles Martel : pour les prochaines fêtes de Noël, en raison des économies d'électricité, la commune de La Sarraz ne va pas installer de décorations lumineuses extérieures. Qu'est-ce qui est prévu dans notre commune ?

M. Pascal Guinnard : lors du dernier Conseil, M. Claude Dutoit a déjà indiqué que la commune allait diminuer les enseignes lumineuses, mais il y en aura un peu.

M. Franco Cetrangolo : si nous n'avons pas de restriction totale, il y aura quelques lumières extérieures pour Noël. C'est un moment qui doit être joyeux et après les moments difficiles de ces deux dernières années, quelques lumières feront plaisir durant la période de l'Avent.

M. Jean-Philippe Murset : pense également qu'à titre d'exemple, il serait préférable de ne pas en mettre.

M. Etienne Morier-Genoud : gardons l'esprit de Noël ! Il faut penser aussi aux jeunes générations. La commune ne va pas exagérer. Soyons sensibilisés, mais ne tombons pas dans la psychose

Mme Pascale Chauvet : a remarqué des incidents de canalisations d'eau aux Rapiilles.

M. Franco Cetrangolo : oui, ces incidents sont arrivés devant la maison des familles Gremion et devant celle de la famille Guinnard qui a été assez touchée ! Les conduites qui ont sauté datent de 1970 et l'AIEM va planifier le changement de ces conduites en 2023.

M. Charles Martel : où sont les plus vieilles canalisations dans la commune et de quand datent-elles ?

M. Franco Cetrangolo : l'AIEM travaille avec un bureau d'ingénieurs et participe lors des travaux dans les communes. Il est prévu qu'un plan de renouvellement des canalisations débute bientôt. Les nouvelles conduites sont en polyéthylène (PE).

M. Arnold Aebischer : rend attentif à la problématique des courants de Foucault pour les conduites en acier le long des voies ferrées.

Communications du bureau

M. Bertrand Favre informe :

Les votations fédérales du 27 novembre ont été annulées.

Pour notre commune, il y a eu 59,6% de votants lors des votations du 25 septembre avec 4 objets fédéraux et 1 cantonal.

Le prochain conseil est le 8 décembre (budget 2023). La CoFin a rendez-vous le 2 novembre à 19:00 pour la présentation du préavis.

Pour 2023 (sous réserve d'annulation en cas de manque de dossiers ou de dates supplémentaires) : les 23 février, 27 avril, 15 juin (comptes), 28 septembre et le 7 décembre 2023 pour le budget 2024.

Puis le Président donne la parole à M. Francois Reymond :

La course du Conseil, organisée le samedi 24 septembre, a dû être annulée : le premier car était en panne et celui de remplacement mis à la disposition du voyageur n'était pas en ordre. Il faut dès lors réserver le 3 juin 2023 pour cette course.

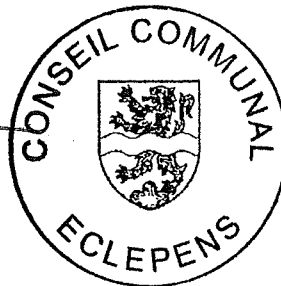
M. Bertrand Favre questionne les Conseillers : serait-il possible de débiter les Conseils à 19:00 plutôt que 19:30 ? Impossible pour certains Conseillers qui terminent leur travail à 19:00. On en reste au statu quo.

Puis, en remerciant vivement toutes les personnes présentes, le Président clôt la séance à 22:48.

Le Président :



Bertrand Favre



la secrétaire :



Sylviane Chappuis

CONSEIL COMMUNAL D'ECLEPENS 2021 - 2026

Liste de présence du Conseil du 27 octobre 2022

| | Prénom | NOM | Présent | Excusé | |
|----|---------------|-------------------|---------|--------|-----|
| | | | | oui | non |
| 1 | Arnold | AEBISCHER | 1 | | |
| 2 | Nicole | AMMAN DAELLENBACH | 1 | | |
| 3 | Raoul | BORTOLOTTI | | 1 | |
| 4 | Valérie | BUGNION | 1 | | |
| 5 | Sylviane | CHAPPUIS | 1 | | |
| 6 | Pascale | CHAUVET | 1 | | |
| 7 | Michel | CHUARD | 1 | | |
| 8 | Carlos | CID | 1 | | |
| 9 | Nathalie | DE PALO | 1 | | |
| 10 | Florence | DEUTSCH | 1 | | |
| 11 | Noémie | DIZERENS | | 1 | |
| 12 | Albert | DUTOIT | 1 | | |
| 13 | Bernard | DUTOIT | 1 | | |
| 14 | Bertrand | FAVRE | 1 | | |
| 15 | Guillaume | FRIEDEN | 1 | | |
| 16 | Philippe | GOLAY | 1 | | |
| 17 | Bernard | GRAF | 1 | | |
| 18 | Thierry | GUIGNARD | 1 | | |
| 19 | Stéphane | GUINCHARD | | 1 | |
| 20 | Fabrice | GUINNARD | 1 | | |
| 21 | Rémy | JOLIQVIN | 1 | | |
| 22 | Jean-François | KAESER | 1 | | |
| 23 | Charles | MARTEL | 1 | | |
| 24 | Cindy | MARTIGNIER | 1 | | |
| 25 | Christophe | MERCIER | 1 | | |
| 26 | Frédéric | MOINAT | 1 | | |
| 27 | Jean-Philippe | MURSET | 1 | | |
| 28 | Sébastien | OKONE | | 1 | |
| 29 | Magali | PALANCA | 1 | | |
| 30 | José Antonio | PEREZ | | 1 | |
| 31 | Martine | PERSECHINI | 1 | | |
| 32 | Claire | REYMOND | | 1 | |
| 33 | François | REYMOND | 1 | | |
| 34 | Alexandre | ROCHAT | 1 | | |
| 35 | Jean-Luc | ROCHAT | 1 | | |
| 36 | Jean-Pierre | ROCHAT | 1 | | |
| 37 | Florian | ROECKER | | 1 | |
| 38 | Jean-Frédéric | ROVERO | 1 | | |
| 39 | Crystel | SALZARULO | 1 | | |
| 40 | Christelle | SCHWAB | | 1 | |
| 41 | Aymar | SOARES | | 1 | |
| 42 | Olivier | TISSOT | 1 | | |
| 43 | Anthony | WALSH | 1 | | |
| 44 | Daniela | ZIMMERMANN | | 1 | |
| 45 | Sandra | ZURBUCHEN | 1 | | |
| | TOTAL | | 35 | 10 | |

Albert DUTOIT
Conseiller communal Eclépens

Page 11
Texte initial, précisé
et modifié lors de
la séance.

**PLAN D'AFFECTATION - REVISION du PACom
AMENDEMENT**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les Règlements et autres lois fédérales et cantonales sont déjà suffisamment restrictifs pour ne pas imposer des limitations plus drastiques au niveau communal.

Sommes-nous la seule petite commune vaudoise, et y a-t-il une bonne raison que nous le soyons, à imposer des choix qui sont les chevaux de bataille de certains ?

Il y a bien d'autres « plantes » envahissantes qui causent bien d'autres dommages en Suisse...

Le problème doit être attaqué à la racine...

«Interdire » reviendrait à commencer par le faire du côté des vendeurs et pas des communes.

Je suis surpris et étonné qu'on **interdise** certains remplacements de plantes constituant nos haies ; **c'est comme si l'Assoc. des vendeurs de voitures d'occasion interdisaient que les voitures thermiques, qui polluent davantage certes, ne pourraient à partir de demain, plus être remplacées par des voitures thermiques...**

La Nature doit être protégée et préservée.

Ne soyons pas les lanceurs d'alerte et n'imposons pas une réglementation sur la gestion des arbres d'ornement, des plantes et des haies dont vous êtes, probablement comme moi, très nombreux à en avoir disposé ou à en posséder sur vos parcelles et propriétés.

Les palmiers, figuiers, oliviers, bambous, lauriers et autres orchidées seront-ils les prochains à passer à la trappe ?

Je ne suis pas pour les interdictions mais plutôt pour des mesures incitatives.

*Je dépose donc un AMENDEMENT **contre** la demande émanant de Pro Natura Vaud, M. Chanson, concernant l'interdiction réglementée des lauriers et des thuyas **ETC...** sur le territoire communal d'Eclépens et que le renouvellement des haies de ces mêmes plantes indigènes ne soit plus admis.*

En lieu et place, je demande, et c'est mon amendement, que notre PACom 2022 stipule que, dans ce domaine :

Les lois et règlements cantonaux en vigueur sont à respecter dans le cadre des haies, arbustes et autres arbres d'ornement, donc que les espèces ne soient pas citées, surtout avec un ETC...

Mesdames et Messieurs,

Pour cette décision à prendre, je demande le vote au bulletin secret.

Albert Dutoit



CC - Eclépens, le 27.10.2022

POSTULAT P01/2022 concernant le parking dans le village

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors des Conseils qui ont précédé, il a plusieurs fois été question du parking dans notre village.

Si je comprends bien que notre Municipalité ne souhaite pas que des voitures de l'extérieur utilisent des places pour les habitants et pour nos manifestations, j'aimerais inviter la Municipalité à étudier le postulat ci-dessous :

Offrir à chaque logement du village, en début d'année, un macaron gratuit d'autorisation de parcage valable pour toute l'année et ceci chaque année.

Quelques arguments :

Ne plus faire de différence entre le haut et le bas du village

Lorsqu'un citoyen parque sa voiture pour laisser sa place à des visites, s'il oublie l'heure il est collé

Il arrive qu'on oublie de mettre son disque bleu

Soutenir les habitants les moins aisés, car je trouve dommage que nos concitoyens ne puissent pas profiter des parkings payés par leur impôts



Sylviane Chappuis, conseillère communale

Eclépens, le 8 octobre 2022

Postulat P02/2022

Postulat concernant le parking dans le village.

Mesdames, messieurs les conseillères et conseillers,

Le 9 décembre 2020, un postulat visant à modifier le règlement sur le stationnement édicté par monsieur Favre n'a pas donné suite.

J'ai pris la parole contre ce postulat, il est essentiel de pouvoir garder nos places libres afin que les personnes puissent stationner pour leurs loisirs et accès à nos commerces.

Nous vivons actuellement des années difficiles, pour garder ou attirer les clients dans nos commerces et pour notre auberge, ils ont besoin de places libres devant leurs établissements, il sera difficile de sanctionner les habitants qui sont dans leurs droits pour leurs stationnements qui dure depuis plusieurs jours devant leurs exploitations ou les lieux de loisir.

Est-ce que nous devons donner libre accès à nos infrastructures, alors qu'une place de parc coûte entre 15'000 et 20'000 CHF.

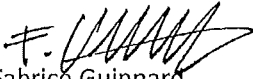
Est-ce que nous devons donner libre accès de nos citoyens avec nos macarons, alors que nous avons besoins des places libres pour nos commerces et loisir.

Les macarons sont disponibles à l'administration communale, pour un montant de 30 CHF par moi, c'est moins cher que dans la plupart des cas dans le privé, avec ce macaron, ils ont la possibilité de ce parquer sur l'ensemble de nos places de parc.

Le règlement actuellement mis en place est suffisant et permet à tous à chacun de trouver une place libre, Les places sont libres le soir à partir de 19h pendant les jours ouvrables et gratuitement le week-end, il est indispensable pour nos invités d'avoir une place gratuite à proximité de nos domiciles durant ces heures, nous remarquons aussi, des citoyens qui abuse en stationnement leurs véhicules gratuitement, il y a effectivement une disparité entre le haut et le bas du village.

C'est pourquoi je demande à la municipalité de mettre la zone B à la même règle que la zone A.

Ce changement important permet à l'ensemble de la collectivité d'être sur le même point d'égalité et d'avoir une cohérence sur la politique de stationnement de notre village.


Fabrice Guinnard

Eclépens, le 25 octobre 2022

ASI7 automne 2022.

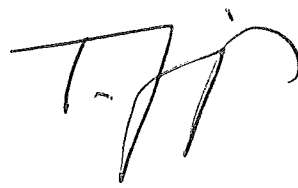
Résumé des activités du CI depuis la séance CC du 19 mai 2022.

Il n'y a pas eu de séance du CI depuis.

- La CoGeFi a été convoquée pour présentation de deux préavis, l'un concernant des dépassements du budget 2022 et l'autre portant sur le budget 2023 ;
- La demande de crédit complémentaire porte sur des coûts non prévus, heures sup. de l'administration, marche du Conseil d'établissement, nettoyages d'été et jardin pédagogique. Le tout correspond à un dépassement de 1.5% référé aux coûts facturés aux 7 communes ;
- Le budget préparé pour 2023 prévoit une participation des communes accrue de 1.5% par rapport aux comptes 2021.

Les deux préavis seront traités en CI prochainement, le 3 nov.

Info T. Guignard, membre CI et CoGeFi de l'ASI7 – 24.10.22



Commune d'Eclépens / Le 25.10.2022

Rapport du Conseil intercommunal de l'AIPCV
(Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge)

Législature 2021-2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Depuis le 16.06.2022, date à laquelle mon dernier rapport a été rendu, une séance a eu lieu.

Séance

12.10.2022 / Salle villageoise de La Chaux
Assemblée du Conseil intercommunal

L'ensemble des préavis suivants à l'ordre du jour a été adopté :

-Préavis No 5/2022 – Budget 2023

| | |
|--------------------|--------------|
| Budget 2023 | 1'437'484.00 |
| Budget 2022 | 1'184'965.00 |

| | |
|---------------------|--------------|
| Comptes 2021 | 1'276'016.07 |
|---------------------|--------------|

Les principales évolutions de coûts sont dues à :

1. Une charge d'intérêts de la dette supplémentaire de CHF 31'981.- en rapport à 2021, ceci en partie par le renouvellement d'emprunts à des conditions de taux moins favorables et la décision d'échéances de plus longues durées.
2. Un cuvelage du bassin tampon de la piscine pour cause d'une fuite d'environ 50m³ d'eau par jour, augmentant de ce fait également les coûts d'épuration. Les travaux engendrent une dépense budgétisée à CHF 30'000.-.
3. Une augmentation de CHF 26'988.- pour le personnel d'exploitation et de CHF 21'532.- pour le personnel administratif. Cette réorganisation a pour but de stabiliser les équipes. Ceci notamment, par l'engagement de quatre gardes-bains fixes sur 4.5 mois et non plus à l'heure ainsi que celui d'auxiliaires.

-Préavis 4/2022 – Régularisation de dépenses engagées en 2016, 2017 & 2018

Entre 2015 et 2020, le projet d'un village de cabanes pour but de proposer des abris en location aux personnes de passage dans le camping a été mené par l'AIPCV en lien avec l'ARCAM (Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges). Deux de ces cabanes, nommées le pod et la cabane de berger, sont d'ailleurs exploitables depuis.

Puis en 2017, le projet a été stoppé car le terrain projeté n'autorisait pas de constructions en dur.

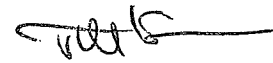
Suite à un malentendu, il avait été compris que les infrastructures seraient remboursées par l'ARCAM via la LADE (loi sur l'aide au développement économique). En 2018, l'ARCAM répond défavorablement et indique ne pas financer ce projet. Il est constaté alors qu'aucun accord n'était écrit ni qu'aucun préavis n'avait été soumis au Conseil intercommunal.

Tout en prenant compte de la légèreté prise dans la façon de mener ce dossier, une régularisation a été demandée. Par l'acceptation de ce préavis, cette charge extraordinaire de CHF 69'418.- sera prélevée au fonds de réserve et inscrit au compte de fonctionnement 2022.

Une dernière séance, celle-ci extraordinaire, est fixée le 30.11.2022 et se tiendra à la salle villageoise de La Chaux. De prochains investissements, en grande partie pour le restaurant, seront à l'ordre du jour.

Les séances sont d'ores et déjà planifiées pour 2023, le 03 mai ainsi que le 11 octobre, respectivement pour les comptes et le budget.

Pour le Conseil intercommunal de l'AIPCV,



Florence Deutsch

Retour de la séance du Conseil intercommunal du réseau de l'AJERCO du 27.09.22

Lors de sa séance du 27 septembre 2022, le Conseil intercommunal de l'AJERCO a approuvé le préavis n°6/2022, concernant le budget 2023 :

Le budget 2023 est supérieur par rapport à celui de l'année précédente (CHF 17'101'354.00 versus 15'401'014.00 au budget 2022).

La mise en place des nouvelles exigences et l'augmentation des places d'accueil va entraîner un coût supplémentaire pour les communes de 916'760.- par rapport au budget 2022. La part du montant facturé aux Communes est de 6'363'820.- dont 595'000.- pour l'IPC (indice des prix à la consommation) et la revalorisation salariale. Ce montant s'élevait en 2022 à 5'444'060.-

Ceci est dû notamment aux raisons suivantes :

- Augmentation du nombre de places (461 versus 451).
- Revalorisation du salaire des stagiaires, ceci entraînera une augmentation des coûts de CHF 26'000.- pour les communes.
- Des postes seront créés pour ce qui concerne l'intendance dans les garderies, les normes de l'OAJE (Office de l'Accueil de Jour des Enfants) indiquant que le personnel éducatif doit pouvoir se décharger de ces tâches afin de centrer son activité sur l'encadrement des enfants.
- Augmentation du prix de l'électricité, et du gaz.
- La revalorisation des salaires selon l'indice IPC est une obligation statutaire, liée à l'indice appliqué par l'Etat de Vaud. Ce dernier va certainement indexer sa grille salariale à l'indice IPC de 1,9 %, le chiffre définitif sera connu d'ici la fin de l'année 2022. Cette adaptation pour l'AJERCO devrait donc entraîner une augmentation des coûts estimée à CHF 160'000.- pour les communes. (La revalorisation salariale du personnel éducatif est actuellement nécessaire du fait que le réseau, créé en 2009, avait dès l'origine une indexation salariale plus basse que les grilles salariales de la FSAE (Fédération Vaudoise des Structures d'Accueil de l'enfance) sur certaines fonctions. Il s'agit donc de s'aligner sur ces dernières en 2023.)
- Comme les salaires du personnel AJERCO sont en dessous du marché de la branche, que le prix des repas de midi a désormais l'obligation d'être facturé au personnel AJERCO (CHF10.- soumis AVS) et, que le prélèvement du deuxième pilier va passer de 7.5% à 9%, il est urgent de revaloriser les salaires du personnel AJERCO. En effet, le risque est grand qu'avec toutes ces modifications et déductions supplémentaires, les collaborateurs touchent moins qu'actuellement et quittent l'AJERCO. Cette revalorisation salariale du personnel éducatif entraînera une augmentation des coûts de CHF 435'000.- pour les communes.
- Le prélèvement de CHF 50'000.- du fonds de réserve est dédié à l'aménagement des extérieurs de la garderie des Chavannes en 2023. A son ouverture, la structure reçoit de la FAJE, une subvention « d'aide au démarrage » pour financer ce type de travaux.

Stéphane Guinchard, délégué communal AJERCO

